

REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA RÉGIE ÉLECTRIQUE
02 JANVIER 2015 à 17 h 00

Présents : Mrs Alain Luboz, Président, Daniel Personnaz, Loïc Personnaz, Victor Personnaz, Lucien Vincendet, Valentin Vincendet.

Excusée : Mme Françoise Renou.

Secrétaire de séance : Daniel Personnaz.

Ordre du jour :

Avant de commencer l'ordre du jour M.Victor Personnaz souhaiterait que les comptes-rendus des Conseils de Régie soient affichés en Mairie et mis sur le site internet communal : Accord à l'unanimité des membres du Conseil de Régie.

1° Factures impayées.

La date limite de règlement de la dernière facture était le 25 octobre 2014.
A ce jour 77 700 € n'ont pas été payés. Pour mettre un terme à cette situation inadmissible un premier courrier sera envoyé à chacune des personnes concernées.

Toutes les mesures possibles en cette « trêve hivernale » seront mises en œuvre pour recouvrer les sommes dues, en particulier en ne laissant qu'une puissance minimum conformément à la réglementation en vigueur.

2° Facture Erdf pour la mise en souterrain de la ligne H.T.

Une facture d'Erdf de 310 000 € concernant l'ensemble des travaux a été reçue.
Il est proposé de ne régler qu'une somme correspondant aux travaux effectués.

3° Convention avec la Régie Électrique de Bonneval S /Arc.

Afin de formaliser les pratiques passées concernant les interventions (en cas de congés, absences, indisponibilités) des électriciens de Bessans et Bonneval, respectivement sur Bonneval et Bessans une convention a été concrétisée entre les deux Régies. Elle permet de « couvrir » les agents dans le cadre de ces interventions « de voisinage ».

4° Abonnements « Tarif Jaune ».

Ce sujet a déjà été abordé lors des réunions du 17 juillet et du 11 septembre 2014 (voir comptes-rendus).

La mise en concurrence des « Tarifs Jaunes » interdit aujourd'hui la « ristourne » faite actuellement par la Régie sur ces abonnements. Pour ces abonnés seulement, (essentiellement l'immeuble « Charbonnel » aux « Fossas »), la « ristourne » passera à 10% dans un premier temps puis à 0% en fin 2015.

5° Projets 2015.

- Dépose des pylônes de la ligne H.T.
- Changement de la cellule du transformateur du Villaron.
- Poursuite du changement des compteurs mécaniques en électroniques.
- Changement de candélabres obsolètes

6° Questions diverses.

- Après la décision prise au cours de la réunion du conseil de Régie (11 septembre 2014) d'effectuer trois relevés, donc trois factures annuelles, la mensualisation sera possible courant 2015; le nouveau logiciel du trésor public, et les outils informatiques récents donnent en effet cette possibilité qui devra satisfaire des abonnés.
- Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.
- Le conseil de Régie décide de ne pas mettre à disposition la nacelle de la régie pour toutes interventions privées (réparation de guirlandes par exemple), non seulement pour des difficultés de facturation et de charge de travail de l'électricien, mais surtout pour des questions d'assurance en cas d'accident, et aussi de concurrence illégale vis-à-vis des entreprises d'électricité.

Le Président,
Alain LUBOZ